

JOURNAL DE LA HAYE.

PREX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces.	28 fl.	32 fl.
Pour un an	14 fl.	16 fl.
à six mois	8 fl.	9 fl.
à trois mois	4 fl.	5 fl.

PREX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes à 1.50 timbre compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spuis, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, Spuis, et chez les Héritiers Doorman, libraires, Lange Pooten, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franc de port.

Nos abonnés reçoivent en brochure, avec le numéro de ce jour, la traduction du projet de Loi-Fondamentale modifiée, présenté à la Seconde Chambre des Etats-Généraux dans sa séance d'hier.

On peut se procurer cette brochure au bureau du Journal de La Haye; prix: 40 cents.

REVUE POLITIQUE.

LA HAYE, LE 21 JUIN.

Le projet de constitution a été présenté avant-hier à l'Assemblée nationale de France, par le rapporteur de la commission, M. Armand Marrast.

Le projet de constitution se divise en neuf chapitres, et contiendrait 139 articles.

Il est précédé d'une déclaration des devoirs et des droits de l'homme qui consisteraient dans la liberté, l'égalité, la sûreté, l'instruction, le travail, la prospérité et l'existence garantie à tous les citoyens par la constitution.

On sait déjà que la constitution est basée sur la souveraineté du peuple qui forme le premier chapitre.

La France est déclarée une république démocratique une et indivisible, et adopte pour dogme la liberté, l'égalité et la fraternité.

Le chapitre second traite du pouvoir législatif qui se composerait d'une assemblée unique de 750 membres, y compris les représentants de l'Algérie et des colonies françaises.

Le chapitre troisième, consacré au pouvoir exécutif, établit les attributions de ce pouvoir. Il sera confié à un citoyen qui aura le titre de président de la république. — Le président serait nommé pour quatre ans au scrutin secret par le suffrage direct et universel. Il devrait avoir au moins 30 ans.

Il y aurait un vice-président nommé par l'assemblée nationale. Le président aurait le droit de présider le conseil d'Etat.

Le président nommerait tous les ministres et tous les agents, il commanderait les forces militaires, mais sans jamais pouvoir en faire partie.

Les chapitres quatrième, cinquième, sixième et septième sont consacrés au conseil d'Etat, à l'administration intérieure, à la justice et à la force publique. On assure que la constitution contiendra la création d'une haute-cour de justice qui serait composée d'un jury spécial et de juges ordinaires.

Le huitième chapitre, un des plus importants, sous le titre des garanties des droits, est en quelque sorte le complément de la déclaration qui forme la base des principes de la constitution. Ainsi la confiscation des biens ne peut jamais avoir lieu, l'esclavage est toujours aboli, la presse ne pourra dans aucun cas subir la censure, les délits politiques seront exclusivement jugés par le jury, la liberté religieuse, la liberté d'enseignement, seront placées sous la garantie et la surveillance de l'Etat sans aucune exception.

L'inviolabilité des propriétés, l'enseignement graduel, l'égalité des rapports entre les patrons et l'ouvrier, la garantie de la dette publique et le maintien de la légion d'honneur sur une base démocratique, sont également inscrits dans le projet de la constitution.

Le territoire de l'Algérie et les colonies sont déclarés partie intégrante de la France, mais seront régis par des lois spéciales et exceptionnelles.

Le chapitre neuvième traite de la révision et des modifications à introduire dans la constitution.

Le chapitre dixième et dernier n'a rapport qu'aux mesures transitoires et additionnelles d'importance secondaire.

Nous reproduisons demain ce document in extenso. Les troubles qui avaient éclaté dans les départements sont apaisés sur plusieurs points, et n'ont pas eu, en général, à Nîmes notamment, toute la gravité qu'on leur avait d'abord supposée. Malheureusement on n'en peut dire autant de ceux de la Gironde. Non seulement ils ont été très-sérieux, mais on concevait encore de très-vives inquiétudes pour la journée de dimanche dernier.

Les projets de banquet à 25 centimes se réveillent. On veut qu'il y en ait un à Paris et un autre à Lyon. On veut que celui de Paris se grossisse des délégations des départements voisins, afin qu'il puisse réunir 200 mille convives environ. Cette perspective suffit pour empêcher la confiance de renaitre dans les esprits; et, en effet, elle ne se montre ni à la bourse, ni dans les relations commerciales. Chacun reste dans l'attente du dénouement.

M. Lamartine continue à parler de ses projets de retraite, de son désir de donner sa démission; mais ce n'est plus qu'une question secondaire. Il s'agit de savoir aujourd'hui si le pouvoir passera enfin entre les mains de la partie modérée, qui est aussi la partie la plus capable de l'Assemblée.

De quelque côté que l'on tourne les regards en Europe, on est sûr, en ce moment, d'y trouver chaque jour des événements d'un haut intérêt. En France, en Allemagne, en Italie, les incidents se succèdent avec une rapidité incroyable.

C'est ainsi qu'à Rome, après le désaccord entre le Pape et son ministre, un désaccord qui s'était produit d'une manière si éclatante au propos du discours d'ouverture des Chambres, un rapprochement inattendu s'est tout à coup opéré, et que le chef du cabinet est allé devant la Chambre, fort agréablement surpris, un discours libéral fort éloigné du discours d'ouverture, et qui a été donné son approbation.

Les événements de la guerre en Lombardie, offrent aussi, en ce moment, beaucoup d'intérêt.

La prise de Vicence par les Autrichiens a produit une triste impression en Italie. C'est une grande perte, dit le gouvernement

provisoire de Milan, dans son bulletin officiel, mais une perte réparabile.

Dans l'après-midi du 10 juin, au quartier général de Garda, le roi Charles-Albert a signé l'acte d'union de la Lombardie au royaume de Sardaigne. Cet acte lui avait été apporté tout prêt à signer par M. Casati et deux autres membres du gouvernement provisoire de Milan.

Le gouvernement provisoire de Milan doit cesser ses fonctions immédiatement. Il sera remplacé par une commission de régence composée de Piémontais et de Milanais sous la présidence de M. Casati.

Les nouvelles de Prague que nous recevons aujourd'hui sont du 16 au soir. Le bombardement avait cessé, mais la ville offre un spectacle de deuil et de désolation. L'autorité est restée maîtresse de la ville, néanmoins le prince commandant la ville de Prague a donné sa démission. Il paraît que l'on a suspendu toute arrestation ultérieure jusqu'au retour de la députation qui s'est rendu à Vienne.

De tous côtés en Allemagne on proteste hautement contre le blocus de Trieste. Il est à espérer que l'armistice qui, au moment où nous écrivons, est probablement conclu, contribuera à mener à bon fin les négociations pour la paix.

Ainsi que nous l'avons fait, les principaux journaux hollandais ont reproduit l'article empreint d'un louable esprit de conciliation de la Gazette de Cologne, en réponse à celui du journal de Zwolle, l'Overijssel. La feuille germanique ne s'est pas trompée. La rancune n'est pas innée au cœur du Néerlandais; les habitants des bords de l'Y et de la Meuse tendent avec sincérité une main amie à leurs frères des bords du Rhin, du Neckar, du Weser, de l'Elbe, du Mein et du Danube.

Nous partageons complètement les sentiments qu'exprime aujourd'hui à cet égard le Nieuwe Rotterdamse Courant. Ainsi que ce journal vient de le faire, nous reproduisons le passage suivant d'un article qu'il avait publié dans son numéro du 15 février dernier:

«La Néerlande tend la main à l'Allemagne. Pourquoi ne pas la saisir en frère avec cette franchise qui distingue la nation allemande? qu'on oublie ces querelles puériles qui certes n'auraient jamais été prises au sérieux, si l'égoïsme n'avait pas attisé avec un art perfide l'étincelle dont il voulait faire un brandon de discorde.

Qu'on se mette à l'œuvre pour supprimer de part et d'autre le péage sur le Rhin! Qu'on écarte les obstacles qui s'opposent à la jonction de notre chemin de fer avec celui de la Prusse, et l'on verra bientôt disparaître cette malheureuse tension des esprits qui compromet si fortement les plus chers intérêts des deux pays. Qu'on repousse tout sentiment de haine; qu'on ne prête plus une oreille complaisante aux insinuations perfides inspirées par un vil sentiment d'égoïsme; que l'Allemagne et la Néerlande se rapprochent l'une de l'autre avec sincérité, et nous avons l'intime conviction que cette entente contribuera avec efficacité au développement de la prospérité des deux pays.

Toutes les sympathies de la Néerlande seront acquises à l'Allemagne du jour où celle-ci ne se laissera plus guider par des sentiments de partialité, où elle ne se laissera plus influencer contre nous par le mensonge et la calomnie, ni exciter par des souvenirs d'anciennes iniquités que les traités ont depuis longtemps réparées. L'intérêt commercial, la politique, notre origine commune, tout plaide en faveur d'une étroite union entre l'Allemagne et la Néerlande; qu'on ne permette pas qu'un vil égoïsme les tienne désunies!»

Le Times, dans un de ses derniers numéros, a publié un article fort remarquable. Après avoir parlé du conflit entre le Danemark et l'Allemagne, le Times parle des armements de la Russie. Voici l'article de la feuille anglaise:

«Nous pensons que les efforts et la médiation de l'Angleterre, pour arranger le différend entre le Danemark et la confédération germanique, échoueront. Le mouvement rétrograde du général Wrangel n'a pas été dû aux propositions de lord Palmerston; sa véritable cause a été la crainte de voir la Russie déclarer la guerre à la Prusse. Le Danemark se sent fort depuis qu'il est appuyé par des puissances du Nord, et Copenhague rejette les propositions adoptées à Londres, et qui avaient été acceptées à Berlin et à Francfort.

«Nous ne partageons pas les appréhensions conçues en certains lieux, où l'on dit que l'empereur de Russie aurait préparé la vaste armée qu'il a concentrée sur le Niémen et en Pologne (au nombre de 230,000 mille hommes des plus belles troupes de l'Europe), dans le but de faire une descente en Allemagne, de conquérir Posen et la Gallicie, ou de s'emparer des principautés du Danube; au contraire, nous rendons toute justice à l'esprit pacifique et modéré du cabinet de Saint-Petersbourg, accompagné jusqu'ici d'un respect entier pour les droits de la révolution, dont ses voisins et alliés ont largement usé. Il est très probable que l'empereur de Russie attend toujours la marche incertaine des événements, tout disposé à éviter tout ce qui ressemblerait à une intervention précipitée, quoiqu'il doive être profondément intéressé à la consolidation future des deux grandes monarchies allemandes, dont les territoires sont contigus au sien, et dont les souverains sont liés à lui par le sang et l'alliance.

«Risquer une lutte avec la Russie dans les circonstances actuelles, c'est de la part de l'Allemagne un acte insensé; mais le plus grand danger n'est pas là. Si l'invasion du Schleswig menace d'entraîner l'Allemagne dans une guerre avec la Russie, une guerre russe plongerait l'Allemagne dans la fatale nécessité d'une alliance avec la France républicaine. Pour se montrer forte vis-à-vis du Danemark, la Prusse et ses confédérés courent grand risque de se montrer faibles vis-à-vis de la France. La coupe empoisonnée, à laquelle a déjà touché la Prusse pour sa ruine, lui sera présentée de nouveau avec instance. Le citoyen Emmanuel Arago, bien connu par ses récents exploits comme commissaire à Lyon, est arrivé à Berlin en qualité de ministre de la république française. Mais le roi de Prusse et ses ministres actuels ne sont pas hommes à se laisser prendre au piège, ils ont trop d'indépendance et de patriotisme. Mais la position au dedans et au dehors est très-délicate à Berlin; la condition du gouvernement et du peuple changera avant longtemps, en bien ou en mal; mais jusqu'à l'évacuation du Schleswig, la Russie est dans une position fautive et périlleuse vis-à-vis du reste de l'Europe.

Le gouvernement a présenté hier aux Etats-Généraux un projet de loi relatif à la suppression des peines corporelles et

inflictives. L'exposé des motifs qui accompagne le projet de loi, nous apprend que, du temps de notre réunion à la France, la suppression momentanée des peines corporelles n'avait nullement entraîné de fâcheuses conséquences. Cependant, à cette époque, la misère était grande, le manque de travail presque général, le commerce se trouvait dans une stagnation complète, et la navigation était anéantie. Les mœurs étrangères introduites chez nous, n'ont certes pas contribué à développer le sentiment des devoirs, et cependant le nombre des crimes ne s'est pas augmenté à cette époque.

La suppression de la condamnation aux travaux forcés à perpétuité et au bagne peut avoir inspiré au gouvernement l'idée de rétablir, en 1813, les peines corporelles; mais depuis lors on a acquis la conviction que les peines odieuses, et notamment les peines corporelles, produisent un mauvais effet sur les peuples. Elles augmentent plutôt les actes de cruauté qu'elles ne les préviennent. Aussi l'opinion publique s'est déclarée peu à peu contre la flagellation et la marque; et le législateur, dans le nouveau système pénitentiaire introduit dans le royaume, est allé si loin, qu'à l'exception de la peine de mort, il propose la suppression de toutes les peines infamantes.

Se servir encore maintenant des verges pour frapper, et du fer pour marquer les hommes, et venir tout à coup supprimer totalement toutes les peines de l'échafaud, ce serait tomber d'un extrême dans un autre. Il vaut mieux agir graduellement. On conservera pour le moment la peine du carcan, mais on supprimera la marque et la flagellation. Telle est la tendance du projet de loi proposé.

Hier a eu lieu à Amsterdam l'assemblée annuelle ordinaire des actionnaires du chemin de fer rhénan. En l'absence du président, M. van Dam van Isselt, le vice-président, M. Léo Lippman a présidé la séance. 856 actions y ont été représentées.

Après avoir réélu M. van Dam van Isselt à la présidence et M. Reid à la vice-présidence, on a donné lecture du rapport de la direction générale sur la situation des opérations de la société. Il résulte de ce document qu'une assemblée d'actionnaires anglais et délégués des actionnaires néerlandais a eu lieu à Londres les 22 et 23 mai dernier, et l'on y a eu la preuve que le plus parfait accord règne entre tous les actionnaires. Ce rapport fait en outre connaître que la commission nommée par l'assemblée le 10 août 1847 pour examiner si les statuts de la société ne devaient pas être modifiés, est prête à faire son rapport. Quant à ce qui concerne la fixation du bilan, on a proposé de l'ajourner à une prochaine convocation des actionnaires. La commission chargée de l'examen du bilan, n'a pas encore terminé son travail, bien que le commissaire royal ait trouvé le bilan en règle.

Relativement à la voie projetée d'Utrecht à Rotterdam, le rapport annonce que la majeure partie des terrains est déjà expropriée, mais que néanmoins les travaux ne peuvent être continués à cause de la crise financière occasionnée par les événements actuels. Le plan de la jonction du chemin de fer rhénan à celui de la Prusse n'a pas encore pu être mis à exécution, quoique la différence de la largeur des rails ait cessé d'être un obstacle à la réalisation de ce projet. Toutefois les négociations à ce sujet se poursuivent dans les deux pays.

La commission du 10 août a ensuite fait son rapport. Les conclusions de ce rapport sont qu'il n'y a pas d'impérieuse nécessité de modifier les statuts, mais pour satisfaire les actionnaires anglais qui avaient demandé ces modifications, la commission propose de porter à 12 personnes, le nombre des membres de l'administration supérieure, à renouveler annuellement par quart, et dont l'élection serait soumise à la condition de posséder cent actions nominatives.

Ces conclusions ont été adoptées à l'unanimité ainsi que l'ajournement de l'assemblée au mois d'août prochain.

L'ingénieur directeur a exposé le mouvement du chemin de fer pendant le dernier exercice et la situation du matériel. Les bâtiments, les travaux d'art et les voies ferrées, ainsi que le matériel sont dans le meilleur état possible. Le parcours des convois a été environ de 250,000 milles néerlandais. Le nombre des voyageurs n'a pas diminué; nul accident fâcheux n'a eu lieu; le transport des marchandises a augmenté d'un dixième. Les recettes ont presque atteint le taux du dernier exercice. Le nombre des locomotives sera augmenté de six; dix-huit nouvelles voitures ont été achetées, parmi lesquelles il s'en trouve de plus spacieuses d'un tiers que les premières. Les frais d'exploitation se sont élevés à la valeur de 51 0/0 des recettes brutes. Les dépenses pour le personnel employé à cette entreprise ont été diminuées de fl. 16,200 depuis le mois de septembre 1845.

Un délégué de Liverpool a proposé de porter le nombre des commissaires de 18 à 26 et d'élire parmi eux M. Mavor Sall. Les actionnaires de Liverpool se trouvant en majorité, cette proposition a été adoptée, ainsi que quelques autres propositions, savoir:

1. De suspendre les travaux et par conséquent toute dépense sur la route qui doit se joindre au chemin de fer de la Prusse, jusqu'à ce que celle-ci ait accordé les concessions réclamées;
2. D'appeler l'attention de la direction sur la question de savoir si la société n'est pas dispensée de remplir l'obligation du paiement de la rente des actions 4 1/2 p. c. de l'emprunt de 1838, aussi longtemps qu'elle ne se trouve pas en possession des avantages qui lui furent assurés par la concession;
3. De répartir les obligations de 4 1/2 p. c. de l'emprunt de 1838 parmi les détenteurs des actions, en proportion du cinquième versement;
4. De supprimer le traitement du conseil d'administration de Londres et d'introduire des économies dans celui de la Néerlande.

L'administration supérieure s'est bornée à protester contre ces résolutions et s'est réservée la faculté d'agir en conséquence.

Ce matin à huit heures sont arrivés à La Haye les premiers de la pêche du hareng. Les présents d'usage ont été immédiatement offerts à LL. MM. aux membres de la famille royale et aux dignitaires de l'Etat.

Le premier chasseur arrivé à Vlaardingen a apporté 93 tonneaux. Le premier prix de vente a été de fl. 700 le baril.

Rien la Cour-Provinciale a rendu son jugement dans l'affaire des émeutes du 24 mars à Amsterdam. Neuf des accusés ont été acquittés et neuf autres condamnés à diverses peines.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la représentation qui doit se donner vendredi prochain au Théâtre-Royal-Hollandais. C'est la spirituelle comédie de Scribe : *Un verre d'eau*. Peters y joue. Cela suffit pour attirer la foule.

Le vicomte Pollington, avec sa famille, venant de Bruxelles, est arrivé en cette ville, et est descendu à l'Hôtel du *Vieux Doelen*.

Nouvelles d'Allemagne

Le *Moniteur de Prusse*, à sa partie officielle, annonce que le Roi a accepté la démission du baron d'Arnim de ses fonctions de ministre des affaires étrangères. Le baron de Schleinitz a été chargé de le remplacer.

On donne comme nouvelle certaine que le gouvernement a l'intention de retirer le projet de constitution soumis à l'assemblée et d'en présenter un autre. Il est bien possible que par le *Moniteur de l'Etat*, nous ayons connaissance demain du nouveau projet de constitution.

L'empereur d'Autriche a adressé une lettre au ministre Pillersdorff pour l'engager à former un cabinet. M. Pillersdorff a accepté cette mission.

Le retour de l'empereur à Vienne est annoncé officiellement comme devant s'effectuer sous peu de jours.

La *Gazette de Vienne* annonce dans sa partie officielle que le maréchal Rudetzky a été autorisé à conclure un armistice.

Le gouvernement autrichien a reçu une dépêche télégraphique de Prague du 16 juin, à 8 heures du matin, qui est de la teneur suivante :

Le prince Windischgrätz s'est démis de ses fonctions de commandant de la ville de Prague, le comte Mensdorff s'en est chargé provisoirement. Le bombardement a cessé. On espère voir le repos rétablir.

Une deuxième dépêche télégraphique de Prague de huit heures et demie du soir, contient ce qui suit :

Les étudiants et les habitants sont tout disposés à concourir au rétablissement de la tranquillité publique. Les troupes entrent en ville, à l'exception des grenadiers. Jusqu'à ce que la députation envoyée à l'empereur soit de retour toute arrestation par les autorités militaires devra être suspendue.

Prague se trouve dans une situation difficile. Un prompt secours seul peut la sauver.

Le gouvernement a fait répondre par le télégraphe que la bourgeoisie n'a qu'à adresser aux commissaires impériaux qui sont arrivés à cette ville, la demande si l'ordre peut être promptement rétabli. La députation sera reçue.

Brno, 17 juin. — Un voyageur qui arrive à l'instant de la Bohême, nous apporte de bien tristes nouvelles de Prague. Une proclamation du prince Windischgrätz annonçait que ceux qui voudraient quitter la ville devaient le faire avant l'après-midi du 16, passé ce terme, il ferait, sans engagement, bombarder la ville. Le prince ordonna aux troupes de sortir de la ville qu'il fit cerner aussitôt.

Le comte Leo Thun est parvenu à sortir de Prague. Le fils du prince Windischgrätz n'a pas survécu longtemps à sa mère. Il est mort par suite de ses blessures. On ne connaît pas encore le nombre des morts et des blessés, qui doit être considérable. Le bombardement a occasionné plusieurs incendies.

Le *Journal de Lloyd* de Trieste publie la réponse de l'amiral de la flotte italienne au consul des Etats-Unis sur la protestation qu'il avait fait parvenir à l'amiral sur le blocus du port de Trieste. Le Signor Albini dit qu'il saura respecter en tout temps et en toute occasion les droits des nations ; mais que l'état de guerre où se trouve placée la Sardaigne vis-à-vis l'Autriche, a changé le port de Trieste de port de commerce qu'il était, en port de guerre ; que les steamers de la société de Lloyd ont été en grand nombre armés, et c'est pour ce motif qu'il les regardera comme des navires de guerre.

Un Italien prie le consul de vouloir porter le contenu de cette lettre aux autres consuls résidant à Trieste.

Les consuls américains ont immédiatement répondu à l'amiral Albini que les steamers de la société de Lloyd ont été armés parce que l'empereur les a commandés pour son propre service et que pour cette raison on ne devait pas regarder tous les steamers de Lloyd comme navires de guerre. Ils renouvellent en conséquence de la manière la plus énergique leur protestation et ajoutent que toute attaque contre le port et la ville de Trieste équivaudra à une attaque contre la Diète germanique.

MUNICH, 16 juin. — Je puis vous annoncer d'une manière positive, écrit-on à la *Gazette universelle d'Augsbourg*, que M. d'Abel, ministre de Bavière près la cour de Sardaigne, a été chargé de protester énergiquement contre le blocus de Trieste et de demander ses passeports dans le cas où il ne serait pas tenu compte de sa protestation. Enfin l'Allemagne fait voir qu'elle est décidée à secourir l'Autriche.

PARIS (HONGRIE), 12 juin. — Une terrible révolte militaire a eu lieu la nuit dernière dans la grande caserne des Invalides. Un soldat italien se prit de querelle avec un volontaire, blessa deux volontaires qui avaient voulu intervenir, et lorsqu'il fut conduit, arrêté, dans la caserne des Invalides, les Italiens se jetèrent sur les volontaires et firent même feu sur eux. Ceci se passait vers 9 heures du soir. Beaucoup de peuple se rassembla bientôt au bruit de la fusillade vers dix heures, et le tambour de la garde nationale fit entendre les portes de la caserne étaient fermées. Les volontaires continuaient à tirer, et des coups de fusil même furent entendus sur la masse du peuple sans cesse qui affluait devant la caserne.

Pendant ce temps la plus grande partie du régiment italien Cecopieri, qui se trouvait dans les casernes d'Oran, avait été désarmé. Les régiments hongrois Wassy et sortirent de la forteresse et marchèrent avec des canons contre la caserne des Invalides. Un adjudant, puis deux soldats tombèrent morts devant la principale porte de cette caserne. Ils

étaient couverts de blessures. La porte fut bientôt ouverte, et les troupes hongroises maîtres de toute la caserne. La moitié des Italiens s'est rendue aussitôt ; mais, jusqu'à présent (10 heures du matin), deux compagnies ne veulent pas rendre les armes.

La garde nationale était établie sur différentes places, les rues avoisinantes étaient illuminées ; le peuple, furieux, voulait élever des barricades contre la caserne des Invalides ; quelques soldats italiens, tombés par hasard entre ses mains, furent horriblement maltraités. Cependant vers 1 heure, les rues étaient évacuées et la troupe venant au repos de la ville excitée de cette manière. La caserne des Invalides est entourée par la troupe, et des canons sont dressés devant. La garde nationale marche aussi.

(Gaz. de Breslau.)

COLOGNE, 18 juin. — Un nombre considérable de bourgeois de cette ville ont envoyé à l'Assemblée nationale de Francfort une adresse dont nous extrayons ce passage :

Haute assemblée ! la nouvelle que le comité pour la préparation du projet de constitution a rejeté par 13 voix contre 12 l'indépendance de toute église de l'Etat, a produit parmi les catholiques de l'Allemagne un grand étonnement et une juste indignation.

Nous soussignés protestons solennellement contre une telle manière d'accorder la liberté de conscience et de culte, demandée de tous côtés et approuvée par le comité lui-même. Nous Rhénans, nous ne voulons aucune espèce de tutelle, et surtout dans ce point. Nous ne voulons pas être convertis d'une honte éternelle envers nos libres voisins de la Belgique, ou depuis 18 ans, cette liberté a été mieux comprise et appliquée.

Nous demandons la liberté et l'indépendance de toute église de l'Etat, et nous croyons qu'elles seront réalisées pour l'église catholique-romaine ainsi qu'il suit :

- A. Renonciation entière du pouvoir de l'Etat à son approbation dans les affaires de l'église.
- B. Abolition complète de l'influence du gouvernement dans la nomination des fonctionnaires ecclésiastiques.
- C. Abolition du patronage du souverain.
- D. Suppression du recours au pouvoir temporel dans les affaires de l'église.
- E. Libres relations des évêques avec le chef suprême et ses subordonnés.
- F. Garantie de l'inviolabilité de la propriété de l'église, reconnaissance de l'église comme sujet légal indépendant, avec la liberté d'acquiescer, d'administrer et de vendre des biens.
- G. Droit illimité d'association, sans excepter les corporations religieuses.

Le déchirement de l'Allemagne a, en grande partie, pour cause la division des confessions. Mais la paix entre les confessions ne peut être amenée que par l'égalité de droits et l'indépendance de toutes les confessions. Nous ne regardons l'unité vraie et durable de l'Allemagne comme assurée qu'alors seulement que l'indépendance de toute religion de l'Etat et l'abolition des lois qui s'y opposent auront été prononcées et accordées par la constitution fondamentale de l'Allemagne.

On y demande encore, comme complètement indispensable de la liberté des cultes, celle de la presse et la liberté d'instruction.

FRANCFORT, 19 juin. — Dans sa séance d'aujourd'hui, l'Assemblée nationale a commencé la discussion sur le rapport et la motion de la commission chargée d'examiner la question du pouvoir central. Elle a adopté cette motion dans son principe, et a déclaré qu'elle n'a pas clairement justifiée en peu de mots. La gauche s'est encore opposée à la primauté que la tendance qui s'est manifestée dans plusieurs motions adressées par différents membres à l'Assemblée nationale, à savoir qu'il n'y a qu'un pouvoir central proprement dit, il sera établi un comité qui n'aura qu'à exécuter les résolutions de l'Assemblée nationale et qui ne sera qu'un mandataire de cette dernière. Les orateurs de ce parti ont encore aujourd'hui fait sonner bien haut la souveraineté du peuple. M. Bassermann, dans un discours très lucide, a fait ressortir les avantages qui se rattachent à la motion de la commission, tandis que celles de la gauche ne suffisent pas quand il y a péril en la demeure. L'orateur a obtenu les suffrages de la majorité.

La commission a présenté l'amendement suivant à la proposition sur le pouvoir central.

- « Considérant :
1. Que, pour que le pouvoir exécutif de l'empire soit aussi énergique qu'efficace, il est essentiel qu'il puisse compter sur une exécution aussi facile que possible de ses mesures de la part des gouvernements ;
 2. Que les différents Etats et gouvernements seraient lésés dans leurs droits et dans leurs intérêts d'une manière aussi dangereuse qu'inutile, et que par là ils seraient doublement discrédités dans l'estime de leurs citoyens, si un pouvoir exécutif, dépendant uniquement d'un corps démocratique de l'empire, pouvait, sans l'existence d'un parlement et avant que les droits de l'empire et ceux des différents gouvernements ne fussent limités par les lois de l'empire et protégés par les tribunaux, disposer arbitrairement, sans le concours des gouvernements, de tous leurs droits, leurs moyens et leurs actes ;
 3. Qu'un pareil concours est d'ailleurs tout-à-fait nécessaire pour l'efficacité et l'exécution des mesures et pour les rapports particuliers ;
 4. Que, pour assurer la sécurité extérieure et intérieure de la patrie et la prospérité des citoyens et pour écarter toute réaction et toute anarchie, rien n'est maintenant plus nécessaire que l'union la plus intime de la nation avec les gouvernements constitutionnels.
- « Propose d'ajouter aux conclusions de la commission l'article additionnel suivant :
- « Le directoire fédéral se mettra, pour ce qui est des mesures exécutives, autant que possible en rapport avec les plénipotentiaires des gouvernements. »

61^e séance de la diète germanique, du 17 juin 1848.

Le président a annoncé à la diète que l'envoyé pour la 16^e voix avait procédé à la révision mensuelle de la caisse fédérale, qu'il avait présenté un rapport à cet égard, et que les fonds de la caisse répondent parfaitement au registre des comptes. Ensuite il a été donné lecture de trois rapports de M. le syndic Banks, adressés, de Londres les 8, 9 et 10 de ce mois et concernant la question de Schleswig-Holstein, ainsi que celle de la marine.

L'envoyé de Prusse a fait plusieurs communications au sujet de la question de Schleswig-Holstein. L'une d'elles fait connaître les mesures prises par le ministre de Prusse à Londres pour prévenir les pertes qui pourraient être faites par les navires allemands. On a appris, en outre, qu'un steamer avait été envoyé pour avertir les navires allemands de l'approche des navires danois, et leur offrir ainsi possibilité de gagner un port anglais. Jusqu'à présent, cette mesure n'a pas eu de résultat, attendu que 26 navires appartenant à différents Etats allemands ont été avertis de la sorte et ont cherché un refuge dans les ports anglais. Les dépenses occasionnées par cette mesure et qui s'élèvent à 200 liv. et par mois seront supportées par la caisse fédérale, attendu que ladite mesure profite à toute l'Allemagne et qu'une répartition serait difficile à faire.

Dans une autre communication, l'envoyé de Prusse a fait mention des rapports commerciaux directs existant entre quelques Etats du Nord de l'Allemagne et le Danemark, et a soulevé à cette occasion la question de savoir de quelle manière on pourrait faire cesser ces rapports. On a été quelques faits pour être pris en considération ; à savoir le prétendu char-

gement d'un navire danois à Hambourg, comme l'a annoncé une feuille hambourgeoise, les envois d'argent de Russie en Danemark par des navires allemands, l'expédition des lettres de Lübeck pour le Danemark. Cette question a été renvoyée à l'examen de la commission d'embargo, conjointement avec la commission politique.

En l'occasion de cette communication, l'envoyé de Wurtemberg ayant soulevé la question de savoir si il n'était pas opportun de révoquer le décret rendu dans la 49^e séance de la diète du 8 mai et portant que les navires danois capturassent les navires allemands, la commission germanique devait s'abstenir d'une mesure semblable, cette question a été renvoyée de nouveau à l'examen de la commission d'embargo, conjointement avec la commission politique.

Le comité militaire a présenté ensuite plusieurs rapports par l'organe de l'envoyé d'Oldenbourg :

a) Au sujet du prix pour l'entretien et le logement de troupes lors de leur cantonnement dans un autre Etat, il a été décidé sur la proposition du comité, de maintenir jusqu'à la promulgation d'un règlement général le chiffre adopté pour les propres troupes de l'Etat, on s'est contenté de stipuler que les troupes étrangères, à moins qu'il n'existe à ce sujet des stipulations spéciales entre les Etats intéressés.

b) Conformément à la fixation de la population de la Prusse d'après le registre matricule de la diète dans la 46^e séance de la diète du 3 mai par suite de l'admission de la Prusse orientale et occidentale dans la confédération germanique, on a déterminé le chiffre du contingent de la Prusse et il a été résolu qu'une copie de ces calculs serait remise à l'envoyé de Prusse. Le contingent de la Prusse, qui était jusqu'ici de 79,484 hommes, est porté maintenant à 95,703 hommes.

c) La demande des députés du grand-duché de Luxembourg à l'Assemblée nationale, par laquelle ils prient la diète de rapporter le décret qu'elle a rendu antérieurement au sujet de la défense de la frontière, n'a pu être agréé par la diète, attendu que les circonstances qui avaient provoqué ce décret de la diète le 8 mars de cette année n'avaient pas changé et qu'il n'avait pas été produit pour motiver la levée de cette défense, d'autres raisons que celles avancées dans la 36^e séance de la diète du 17 avril.

d) Pour ce qui concerne l'offre du major prussien Klapproth, sur laquelle il a été présenté un rapport à la diète dans sa 60^e séance du 2 de ce mois, et tendant à obtenir l'autorisation de lever un corps de chasseurs allemands, la diète ne se voit pas pour le moment en état de l'accepter.

Assemblée constituante de Prusse. — SEANCE DU 17.

La garde bourgeoise, dans une lettre adressée au président, par une commission nommée à cet effet, proteste contre les insinuations du major Blesson, qui avait écrit au président de la chambre ne pouvoir répondre au concours de la garde bourgeoise, pour protéger l'Assemblée. Elle déclare, en outre, que si elle n'a pas empêché le pillage de l'arsenal, c'est que le major Blesson, alors commandant *ad interim*, n'avait pas donné les ordres nécessaires.

M. Camphausen saisit cette occasion pour déclarer que si le gouvernement, le lendemain des événements n'a pas présenté un rapport sur le pillage de l'arsenal, c'est qu'alors tous les faits n'étaient pas encore parvenus à sa connaissance. Les bruits les plus contradictoires circulent toujours sur cet événement. Il prie la chambre d'accorder la parole au lieutenant colonel de Griesheim, pour le récit des faits.

M. le lieutenant-colonel Griesheim, après avoir rappelé que l'arsenal contient comme dépôt central une quantité considérable de fusils, de balles, de munitions, ainsi qu'une collection précieuse d'armes antiques et de trophées, contient en ces

le jour par 50 soldats, la nuit par une compagnie. Au dehors stationnait un détachement de la garde bourgeoise. Depuis le mois de mars, les envois d'armes, du dépôt central aux dépôts particuliers, avaient lieu comme à l'ordinaire et en plein jour. Il y a quinze jours, l'attention fut attirée sur l'arsenal par un transport d'armes qui fut arrêté par la foule. Les explications données par le ministère dans la séance du 31 mai, ne paraissent pas avoir produit l'effet désiré. Certains orateurs populaires, tout en prétendant calmer le peuple, persistèrent à signaler l'arsenal comme contenant les armes du peuple, et à demander celui-ci aurait le droit de les aller enlever. Des groupes commençaient à stationner près de l'arsenal. Le 14, les orateurs excitèrent formellement la foule à attaquer l'arsenal. Vous connaissez, Messieurs, les événements déplorables qui ont eu lieu à cette occasion. Les rapports tels qu'ils nous sont parvenus jusqu'ici, rendent très probable ce fait que les premiers coups de feu ont été tirés sur la foule. Il y eut alors un conflit. Plusieurs personnes furent tuées ou blessées.

La garde bourgeoise, étant retirée sous l'impression de ce malheur, une députation pria le président du Conseil de permettre que la garde du rez-de-chaussée de l'arsenal fut confiée aux étudiants et à la Société des ouvriers. Le ministre se rendit d'autant plus facilement à cette demande qu'une autre députation lui avait appris que ce rez-de-chaussée était déjà occupé par le peuple. En attendant, 1,100 fusils nouvellement fabriqués avaient été enlevés. C'est, quant à présent, une perte irréparable.

Les étudiants et les ouvriers, arrivés sur les lieux, ont empêché le pillage. Ils étaient en petit nombre, et il n'est pas vrai, comme on l'a cru, qu'ils aient fraternisé avec les pillards. Cependant, l'étage supérieur de l'arsenal n'était pas pris. Il était, d'ailleurs, imprenable. Alors on a employé, auprès du commandant, la prière et la séduction. On lui a dit que le Roi avait dû s'enfuir de Potsdam, que toutes les troupes avaient suivi, et que la monarchie était en péril. On l'a supplié, afin d'éviter l'effusion du sang, de malheur, eux a cédé. Il a déserté son poste et une instruction se poursuit à cet égard.

La foule a envahi les étages supérieurs de l'arsenal. Messieurs, ça été alors une scène de bandage et de dévastation. On a enlevé des fusils d'une nouvelle invention et dont le Roi avait appartenu jusque-là à la Prusse. Les emplacements furent emparés d'armes anciennes, garnies d'argent et d'ivoire. On ont vendu ensuite dans la rue les fusils et les armes (nouveau) d'indignation sur tous les bancs. On a vu des hommes, on n'a pas même respecté les trophées de guerre, les drapeaux pris sur l'ennemi. Ces drapeaux ont été lacés et jetés dans la poubelle.

On ne dira pas, Messieurs, que le cœur d'un homme de bien, comme les bourgeois a poussé le cri de réprobation contre le pillage, ainsi que je viens de le dire, et que ce qui a été offert en vente aux passants et aux curieux, a été acheté par les bourgeois, que tout vrai Berlinois est indigné de pareils faits, que dans une seule nuit, on a coûté 50,000 thalers à l'Etat. (C'est qui ! c'est infâme.) Et cela dans un moment, où ces armes sont une double valeur, où elles nous seront peut-être nécessaires tant à l'Est qu'à l'Ouest.

La chambre sait le reste. Après une demi-heure de dévastation arriva un bataillon de la garde bourgeoise. Il fit revenir les soldats, et il a suffi d'une seule compagnie pour chasser la foule.

L'orateur dit que dans un mois sur la culpabilité de l'officier qui a abandonné son poste. Il termine au milieu des applaudissements de la Chambre.

M. Camphoré dit que le ministère, dans cette nuit, a été prié par une députation de retirer la garde bourgeoise et qu'il s'y est refusé.

Parmi les nombreux projets d'une nouvelle constitution de l'empire germanique, il en est un qui se distingue de tous les autres par sa grande simplicité, c'est celui qu'a publié M. de Wessenberg de Constantinople, sous le titre de : *Idées sur la nouvelle organisation de la confédération germanique, à l'effet de réaliser et d'assurer la véritable unité nationale de toute l'Allemagne.* D'après le projet de M. Wessenberg, la direction des affaires de la confédération germanique doit être confiée à un sénat fédéral, choisi pour un temps fixe par les gouvernements, avec l'agrément des diètes, et qui sera présidé par un chef fédéral, ainsi qu'à un tribunal fédéral; pour certaines affaires déterminées, ces deux autorités fédérales seront tenues de consulter un comité national, composé de délégués de tous les Etats de la confédération, et de se conformer à ses décisions.

Un fait qu'on ne saurait nier, c'est que dans les rapports si compliqués des différents Etats allemands, le moyen le plus simple pour la représentation de ces différents Etats et de leur intérêts est, sans doute, le meilleur, le plus simple et le plus sûr.

Nouvelles d'Italie.

Nouveaux détails sur la prise de Vicence par les Autrichiens.

INSBRUCK, 14 JUIN. — Le major Zichy, expédié en courrier par le feld-maréchal Radetzky, du champ de bataille de Vicence, est arrivé ici hier soir, porteur de la nouvelle de la prise de Vicence. Suivant le bulletin publié par l'archiduc Jean, le feld-maréchal lui écrit de son quartier-général de Longaré, le 11 au matin, qu'il va faire son entrée dans la ville après s'être emparé d'assaut de la ville, de toutes les positions, retranchements et hauteurs qui l'entourent.

Une capitulation a été conclue avec les troupes papales, au nombre d'environ 15,000. Cette capitulation les oblige à évacuer la ville, à se retirer au delà du Pô, et à ne pas prendre les armes, d'ici à trois mois, contre les Autrichiens. Ceux-ci ont trouvé à Vicence une nombreuse artillerie et beaucoup de munitions. La perte des Autrichiens s'élève à 4 ou 600 hommes et à 20 officiers. L'ennemi a perdu environ 1800 hommes.

Le feld-maréchal est entré à Verone avec le premier corps d'armée. Il a laissé le second corps d'armée à Vicence, pour occuper provisoirement cette ville, en lui ordonnant de se tenir en communication avec le corps du baron Welden. Enfin, pour interrompre les communications entre Vicence et la révolutionnaire Padoue, il a fait sauter un pont du chemin de fer sur la route près de Pojano.

La nouvelle est, dit-on, arrivée de Milan à Vienne, que Radetzky a entamé des négociations de paix; les conditions offertes par lui sont que Venise reste à l'Autriche et que les Lombards se chargent d'une partie de la dette de l'Autriche.

Un autre côté, l'Echo des Alpes maritimes, journal de Nice, dit que le pape, négociant chaque jour avec le baron de Wessenberg, pour concilier la question italienne.

L'ex-envoyé autrichien à la diète, comte Colloredo-Wallisee, est parti de Vienne pour l'Italie, pour la pacification du royaume lombardo-venetien.

On lit dans l'Estafette du Midi, du 17 courant, que le 13 de ce mois, au moment du départ du courrier, on battait le rappel à Nice, que la garde nationale courait aux armes, que les émeutiers criaient: *Vive la république!* et à bas Charles-François qui enfin on arrachait les insignes royaux.

D'un autre côté, l'Echo des Alpes maritimes, journal de Nice, dit dans son numéro du 14 juin, que ces nouvelles n'ont été que de faux bruits, que des malveillants se plaisaient à répandre. Il affirme au contraire que le rappel n'a été battu que pour engager la garde nationale dans un système d'oppression et d'intimidation vis-à-vis de la presse, et principalement vis-à-vis de l'Echo. Il raconte, en effet, que des cris ont été proférés contre lui, et qu'on a attaché l'enseigne de son imprimerie.

Dans l'après-midi du 10 juin, au quartier-général de Gardà, le Roi Charles-Albert a signé l'acte d'union de la Lombardie au royaume Sardaigne. Cet acte lui avait été apporté tout prêt à signer par M. Casati et deux autres membres du gouvernement lombardo-venetien.

Le maréchal autrichien de Welden vient d'adresser aux populations des provinces vénitennes, une proclamation dont voici la traduction littérale:

PROCLAMATION DU MARÉCHAL WELDEN.

« Les populations des provinces vénitennes, je viens offrir paix et pardon en vertu de mon autorité nationale. Les armées des braves soldats qui se battent pour la liberté de la patrie, ont donc la voix de la raison et du devoir. Alors seulement je pourrai en user pour vous défendre et vous protéger. A l'ombre de l'autorité légitime reconnue et au moyen d'une sévère discipline que je saurai maintenir dans les rangs de mon armée, vous pourrez retourner librement à vos occupations habituelles, jouir de la tranquillité du foyer domestique, reprendre les soins les plus chers de vos familles, et, dans un temps prochain de la liberté constitutionnelle et de la plénitude de votre dignité nationale, suivant les libérales et paternelles intentions de Sa Majesté.

« Mais parmi vous se sont introduits des secours étrangers venant sans l'assentiment de la nation, et portant du sang de la croix pour plonger dans la désolation vos foyers, pour déshonorer la nationalité italienne avec une cruauté impie. Les assassinats commis par les croisés le long des routes, les incendies dans l'hôpital de Castelfranco, les atrocités commises par la pitié de votre garde nationale, resteraient gravés dans les annales de l'humanité comme marque d'infamie et de déshonneur.

« Je vous avertis que si vous ne cessez pas de vous livrer à ces crimes, je serai obligé de recommencer la guerre d'extermination. Je vous avertis que si vous ne cessez pas de vous livrer à ces crimes, je serai obligé de recommencer la guerre d'extermination. Je vous avertis que si vous ne cessez pas de vous livrer à ces crimes, je serai obligé de recommencer la guerre d'extermination.

Nouvelles de Rome.

Un nouveau discours prononcé, le 5 de ce mois, par le cardinal Altieri, à

l'ouverture des chambres, vient d'avoir lieu à Rome. Les dernières nouvelles arrivées de cette ville sont d'une haute importance. Elles ne peuvent manquer d'avoir dans le monde politique un grand retentissement. L'intérêt de ces nouvelles se résume dans un seul document, la déclaration de principes du gouvernement romain, qui se trouve résolu de la manière la plus heureuse le difficile problème de la séparation du temporel et du spirituel. Cette déclaration a été lue aux chambres qui sont maintenant constituées; elle prouve que le pape est entré franchement dans les vues de son ministère, composé d'hommes éminents et pleins de loyauté.

Le parti austro-jésuitique est consterné de l'attitude prise par le pouvoir. La chambre, à vrai dire, n'a attendu guère à ce qui est arrivé. Cet exposé net et ferme des principes qui doivent guider les membres du pouvoir, a produit sur les députés la plus heureuse impression. C'est au point que le ministre dirigeant a été interpellé par un membre qui a demandé à connaître l'opinion de Pie IX sur les doctrines émises dans cet heureux document.

M. Mamiani a répondu: « Je puis affirmer à MM. les députés que le discours dont je viens de leur donner lecture, a été écrit du consentement du Saint-Père, et avec son entière approbation. »

Des applaudissements unanimes ont éclaté à ces paroles. Rome est dans la joie, le public est ravi. Tout le monde s'écrie: — Pie IX est toujours le grand Pape. — Le fait est qu'il vient de destituer un prélat, agent actif et dangereux du parti austro-jésuitique, qui avait mis tout en œuvre pour empêcher le programme du ministère. La population de Rome est dans l'enthousiasme.

Nouvelles d'Espagne.

MADRID, 14 JUIN. — Hier le conseil des ministres s'est assemblé et le ministre des finances a donné lecture de divers projets de loi destinés, selon lui, à améliorer la situation financière. Le conseil des ministres en aurait jugé autrement. On dit qu'il n'a pas approuvé ces projets de loi; de là cette conjecture qu'une crise ministérielle est imminente; mais toutes ces affaires sont entourées d'un tel mystère que l'on ne peut encore rien affirmer à cet égard.

Ce qui est positif, c'est que le général Narvaez a fait une visite aujourd'hui à M. O'Leary, et que depuis ce matin la direction de la banque St-Ferdinand est en conférence.

Un factieux redoublé, dit nommé l'Organista (*del Organista*) (autrement dit *Agente Herrero*), a été atteint près de Mosqueruela, par une colonne volante de l'armée; il a été tué avec plusieurs de ses partisans; d'autres ont été faits prisonniers.

Nouvelles de Belgique.

BRUXELLES, 20 JUIN. — Une commission de cinq magistrats autrichiens est venue de Vienne, dans le courant de la semaine dernière, pour examiner dans tous ses détails notre système d'organisation judiciaire. Les membres de cette commission, accompagnés de M. l'ambassadeur d'Autriche, se sont rendus à la cour de cassation, puis ils se sont fait rendre compte de la marche suivie au parquet et au greffe de la cour d'appel, ainsi que dans les audiences. Le tribunal de première instance a été, de leur part, l'objet d'un examen semblable. Ces Messieurs sont allés ensuite à la maison de réclusion de Vilvorde qu'ils ont visitée avec la plus grande attention. Plusieurs ouvrages de droit relatifs à l'organisation judiciaire leur ont été offerts par ceux de nos magistrats qui les ont accompagnés. La Belgique ne peut que se féliciter de voir les étrangers venir étudier ses institutions.

Nouvelles de France.

PARIS, 19 JUIN. — Le projet de constitution a été présenté aujourd'hui à l'Assemblée nationale par le rapporteur de la commission, M. Armand Marrast. La disposition principale de ce long document est celle qui confère le pouvoir suprême à un président élu pour quatre ans par le suffrage universel. La constitution proposée se rapproche, sous ce rapport, du système des Etats-Unis. Il y aurait, en outre, un vice-président élu pour le même laps de temps.

L'immovibilité de la magistrature, à laquelle le gouvernement avait si malheureusement porté atteinte, est rétablie; le remplacement militaire est aboli; tous les ministres sont salariés par l'Etat; la dette publique est reconnue; tels sont les points les plus saillants de cette constitution qui consacre, d'ailleurs, les libertés qui se retrouvent dans toutes les constitutions démocratiques. On remarque néanmoins au sujet de certaines libertés, quelques restrictions qui tendent à les rendre moins complètes qu'on ne devait s'y attendre.

A part la présentation de ce projet, la séance de l'Assemblée n'a offert qu'un très médiocre intérêt.

Une dépêche télégraphique, arrivée hier, a annoncé que l'ordre était entièrement rétabli à Nantes.

Les dernières nouvelles de Gênes ne sont malheureusement pas aussi rassurantes. On conçoit encore des inquiétudes, bien qu'on ne se batte plus. Voici ce qu'on écrit de cette ville le 16 au soir:

« La nuit que nous redoutions, s'est bien passée. Le tocsin a sonné dans les églises, les cloches ont sonné, les coups de canon ont retenti. Des menaces de mort étaient proférées, mais dans ces rassemblements contre quiconque exposerait et payerait l'impôt des 45 centimes, les exhortations des curés, des maires sont restées sans résultat jusqu'au matin à la pointe du jour. Les malheureux, par des milliers, des milliers qui ont fait cause commune avec les communistes de toutes les parties, persistent à marcher contre les autorités légitimes. Ce n'est que sur les promesses formelles du retrait de l'impôt des 45 centimes, mille fois répétées des curés, que les paysans se sont retirés. Mais ils ont remis la partie au lendemain, qui se tient à Gênes le 17 (samedi.)

« L'agitation a continué dans toute la ville et quelques communes des environs. Les cabarets étaient remplis.

« Des troupes viennent d'arriver de Gênes et de Chateaufort. Leur présence sera d'un bon effet sur vos paysans. Nous ne sommes pas rassurés sur l'attitude des habitants de nos campagnes. La garde nationale, la troupe, sont sous les armes. De tous côtés on s'accorde à dire que l'impôt de 45 c. ne pourra pas être payé dans le département.

« La République ajoute ce qui suit: nous croyons que cela a besoin de confirmation.

« Nous venons de lire une lettre d'un des membres du parlement de Lamoges, qui apprend que les troubles sont loin d'être finis à Gênes.

« Un passage de cette lettre ferait croire qu'un nouveau combat a eu lieu, puisque l'on assure que les morts jonchent les rues et que les gardes

nationaux se renferment dans leurs maisons pour protéger leurs foyers et pour défendre leurs familles. Le tocsin lugubre sonne dans les clochers de plus de vingt communes. Plusieurs des représentants de la Creuse n'avaient pas reçu de lettres ce matin.

Une lettre de Guéret, du 17, dit que le procureur-général près la cour de Lamoges et son substitut venaient d'arriver dans cette ville. Le samedi, jour de marché, s'était bien passé, mais on craignait pour le lendemain.

Les gardes nationaux de Bourgneuf et de Saint-Saulry étaient venus au secours de Guéret.

La commission chargée d'examiner le projet de décret relatif aux ateliers nationaux s'est occupée de la question de l'enlèvement de M. Emile Thomas. Ce dernier s'est rendu samedi soir dans la commission qui lui a demandé tous les renseignements qu'il pouvait donner sur sa gestion et sur les actes arbitraires dont il a été victime. On assurait aujourd'hui à la salle des conférences que la commission avait reçu des révélations de nature à compromettre gravement le pouvoir exécutif, et que la commission avait résolu de demander des explications sur ce point.

La commission doit demander à l'Assemblée les pouvoirs nécessaires pour suivre l'enquête dans cette question, sur les actes du pouvoir exécutif.

C'est par erreur que nous avons annoncé le départ de M. Pasquier pour Londres. Tous les détails que nous avons donnés sur la santé de M. de Joinville sont exacts; seulement le docteur Pasquier n'a pas été appelé auprès du prince dans cette circonstance. (Constitutionnel.)

On assure que M. de Cormenin a donné son opinion qu'il a maintes fois émise durant le cours de sa vie politique sur l'incompatibilité du mandat parlementaire avec des fonctions salariées par le gouvernement, a cru devoir donner sa démission des hautes fonctions qu'il exerçait au conseil d'Etat.

On ne parlait plus du banquet; mais il s'organise. Le directeur en est plus préoccupé que jamais. Le jour en est fixé, c'est le 14 juillet, jour de la grande fête de nos pères, jour de la prise de la Bastille! Les clubs de Paris ont invité leurs correspondants des départements à diriger sur la capitale les plus de députés possible. On parle d'une réunion de 200,000 personnes. Il est présumable que ce grand concours sera renoué à l'idée d'un banquet réel; il ne s'agit plus, sans doute, d'une fraternisation à jeun!

De son côté, le directeur veut faire contrepois de pour mener cette démonstration. Mais une autre, à l'usage de convoquer à Paris, pour le 14 juillet, des délégués de toutes les gardes nationales de France et des différents corps de l'armée. (Assemblée nationale.)

Le spectateur de Londres.

Un nouveau journal va paraître à Londres, dans quelques jours, sous le patronage de M. Guizot et de M. de Metternich. Il aura pour titre le *Spectateur de Londres*. Nous en reproduisons le prospectus.

« En fondant un journal à Londres, notre but est de créer, pour trois grands pays spécialement, l'Allemagne, l'Angleterre et la France, un organe des saines doctrines et des intérêts conservateurs.

« Nous défendons l'ordre social et politique sous deux points de vue qui s'accordent ensemble, quoiqu'ils paraissent s'éloigner quelquefois l'un de l'autre. Nos opinions, nos croyances, notre pensée, appartiennent aux principes éternels et traditionnels qui sont la base de toute société. Ces principes, nous les exposons chaque fois qu'il y a une atteinte à leur vérité absolue et que les intérêts de la société sont en danger. Mais, à l'application que ces événements commandent, nous apportons cet esprit de méditation et de justice, qui n'est pas moins un devoir pour les écrivains politiques que pour les hommes d'Etat.

« L'Europe est en proie à une grande tempête; nous touchons à des jours prédestinés d'où doit, de nouveau, sortir l'ordre, car l'ordre est l'élément de la prospérité, et la désordre n'est jamais qu'un accident. Il paraît donc nécessaire aujourd'hui de suivre à la fois deux voies parallèles, mais quelque peu différentes: l'une théorique, absolue, qui montre la vérité dans tout son jour; l'autre pratique, dans laquelle on constate les faits, sans lutter contre eux, toutes les fois que la lutte n'est ni nécessaire, ni utile. C'est à cet effet que nous sommes formés de principes et de cette modération qu'on peut faire sortir de ces événements, sans danger actuel, sans s'engager, la lumière qui doit pénétrer dans le plus grand nombre des esprits, avant que l'ordre se réalise de nouveau.

« Il y a aujourd'hui, dans les populations, beaucoup de préjugés, beaucoup de préventions, soit en ce qui touche les traditions nationales, soit en matière politique. Depuis deux siècles, ce travail de décomposition sociale a commencé en Europe; nous traversons la période la plus grave de cette longue crise: nous ne pouvons nous en tirer, au quel il n'est possible d'arriver qu'en détruisant d'abord la force des idées préconçues, dont le courant entraîne tout aujourd'hui. Il faut que chaque jour apporte sa leçon, et que les gouvernements et les peuples éclairés par l'éloquence des faits, renoncent à des systèmes qui ont tout perdu, condamnent les erreurs qui les passionnent, et se rattachent aux grands principes, dont partout il y a plus ou moins d'écart.

« Cette déviation des esprits à laquelle nous assistons, cette négation de toute loi traditionnelle, cet enthousiasme pour tout ce qui est nouveau, insupportable et tant d'illusions dangereuses, cette production exclusive pour des formes de gouvernement qui ne seraient basées que sur des conditions et des principes qui n'ont rien de commun avec les traditions d'un pays, le caractère principal de la situation actuelle, enfin, cette haine des vieilles croyances, dont nous voyons le monde souffrir. — Voilà les causes essentielles du mal. Or, le remède à ce mal ne peut venir que par la proclamation éclatante des vérités éternelles, par l'adhésion des esprits à ce qui est éternel et à ce qui est sacré, et par la condamnation des erreurs qui n'ont que trop souvent placé sous le tirage du pouvoir l'arbitraire. Si les gouvernements et les peuples souffrent aujourd'hui, c'est que les uns et les autres ont écarté de grandes vérités.

« Nous venons d'avoir une tribune à laquelle nous assistons, cette tribune de toute loi traditionnelle, cet enthousiasme pour tout ce qui est nouveau, insupportable et tant d'illusions dangereuses, cette production exclusive pour des formes de gouvernement qui ne seraient basées que sur des conditions et des principes qui n'ont rien de commun avec les traditions d'un pays, le caractère principal de la situation actuelle, enfin, cette haine des vieilles croyances, dont nous voyons le monde souffrir. — Voilà les causes essentielles du mal. Or, le remède à ce mal ne peut venir que par la proclamation éclatante des vérités éternelles, par l'adhésion des esprits à ce qui est éternel et à ce qui est sacré, et par la condamnation des erreurs qui n'ont que trop souvent placé sous le tirage du pouvoir l'arbitraire. Si les gouvernements et les peuples souffrent aujourd'hui, c'est que les uns et les autres ont écarté de grandes vérités.

« L'indépendance de l'âme de l'Europe est notre entreprise, non cette indépendance matérielle qui attaque les pouvoirs, cette indépendance matérielle qui attaque les pouvoirs, cette indépendance matérielle qui attaque les pouvoirs. Les intentions de la législature les lois, mais nous sommes consciencieux de l'écritain qui ne se bat pas avec les idées, et qui ne sacrifie jamais à la popularité. Au lieu de cela, il est permis aux auteurs d'une telle indépendance, nous voyons que les gouvernements et les peuples souffrent aujourd'hui, c'est que les uns et les autres ont écarté de grandes vérités.

« Nous venons de lire une lettre d'un des membres du parlement de Lamoges, qui apprend que les troubles sont loin d'être finis à Gênes.

Guépes.

La France et les partis politiques doivent remarquer que l'oscillation de la révolution est plus difficile à faire cette fois-ci qu'en juillet 1830, et qu'il n'est même pas tout à fait exécuté.

Il ne faut pas promettre au peuple des choses impossibles, parce qu'il finira par les exiger, — et qu'il écrasera un jour en même temps ses faux amis et ses vrais ennemis.

Mais il faut faire franchement, — loyalement, — de bon cœur et avec joie tout ce qu'il est légitime et possible de faire pour lui.

Je ne sais par quel bout les neuf cents représentants ont commencé la constitution; — mais ce que je sais, c'est qu'il m'aurait semblé utile et indispensable de commencer par des mesures — dont on ne prend qu'une petite partie, — et qui, en donnant satisfaction aux justes exigences de la classe ouvrière, aurait rendu la sécurité aux commerçants et aux bourgeois.

Il aurait, — selon lui, — fallu commencer par rendre possible l'attente, pendant qu'on élaborait ladite constitution.

Si j'avais eu l'honneur de faire partie de l'Assemblée, — j'aurais, dans la première demi-heure, proposé deux lois sur lesquelles j'ai longtemps médité :

La loi du pain, — la loi du travail.

Art. 1er. A dater d'aujourd'hui, le pain de 2e qualité ne dépassera jamais tel prix.

Art. 2. La viande de 2e qualité ne dépassera jamais tel prix.

Art. 3. Le vin ordinaire ne dépassera jamais tel prix.

Art. 4. Tous droits sont supprimés sur ces denrées, — ainsi que sur les objets de vêtements communs et grossiers. — Ces droits et impôts seront reportés sur les premières qualités et sur les objets de luxe.

Art. 5. On supprime dans le Code les jeux de mots par lesquels les marchands qui volent sur le poids, — qui altèrent ce qu'ils vendent, — ou y mélangent des substances dangereuses, n'encourraient que de faibles peines, comme ayant vendu de faux poids, ou ayant sophistiqué, etc.

On rendra aux mots leur vrai sens. — Ces crimes reprendront leurs noms de vol et d'empoisonnement, et les marchands qui les commettent seront punis comme voleurs et empoisonneurs. — La marque de fabrique obligatoire.

Par cette loi, le prix du travail se trouve augmenté pour les ouvriers qui vivent ainsi à meilleur marché, — sans nuire aux maîtres, et sans les obliger à fermer leurs ateliers.

L'espace me manque. — Dans le numéro suivant, je donnerai la loi du travail, — qui est aussi courte que celle-ci, qui la complète, et donne au travail toute l'organisation que comportent la bonne foi et le bon sens.

La république française se divise en républicains de la veille et en républicains du lendemain. — Ce n'a pas été imitation, mais héritage; car les républicains de la veille ne le sont plus depuis que les autres le sont devenus. — Ils se sont beaucoup trop, en général, empressés de réaliser ces paroles des Guépes: « Beaucoup de gens attaquent les abus, — non pour les renverser, mais pour les conquérir. »

En effet, jamais on n'avait vu se ruer sur les places et sur les traitements avec tant de rapacité. — Le cumul, ce monstre odieux contre lequel ils ont tant parlé, et avec raison, je croyais qu'ils allaient rejeter dessus pour le tuer; — ils se sont jetés dessus, mais pour s'en emparer.

Et n'ont eu, — pour la plupart, — ni l'honnêteté, ni l'esprit de comprendre qu'il fallait être simples au pouvoir; — qu'il fallait coûter le moins cher possible au pays; — se montrer à pied par les rues, — et finir d'user ses habits de républicains incorruptibles. — Le luxe des ministres et des rois leur a paru insuffisant. Ils se sont montrés comme des parvenus, et des parvenus sûrs de descendre; — ils ont eu l'air de gourmands avarés qui dînent en ville.

Ta France les attrapperait bien si elle leur disait: J'ai accepté la république, — mais je l'exige; — et quoi que vous en ayez, vous serez républicains.

Ceci n'est pas une des moins singulières des transformations qu'a amenées la république. M. Alexandre Dumas portait avec quelque emphase le titre de marquis de la Paillerie; — il avait même l'humilité de ne pas comprendre pourquoi son nom d'Alexandre Dumas valait mieux.

Aujourd'hui que beaucoup de gens veulent se faire passer pour ouvriers, M. Alexandre Dumas fait mieux; il exagère la mode de se placer dans les classes souffrantes; — il fait tout ce qu'il peut pour passer pour nègre.

Je le rencontre l'autre jour; — je lui demande s'il se présente encore comme candidat à Paris.

— Non, me répond-il. — Si j'avais eu assez d'argent, je serais allé me faire nommer à la Martinique. — Ceci, — dit-il en touchant ses cheveux, — était un brevet de représentant; — mais je leur en enverrai peut-être une mèche par la poste.

Mon libraire, qui fait aujourd'hui partie du gouvernement, a débuté par rétablir la censure. — Malgré les conventions verbales et écrites qui lui interdisent de s'immiscer en rien dans la rédaction des Guépes, il s'était permis, dans l'avant-dernier numéro, de supprimer, pendant mon absence, un fait dont la mention lui déplaisait. — Averti à temps, j'ai rétabli le fait.

Dans le dernier numéro, il m'a annoncé qu'il n'imprimerait plus les Guépes, — si je ne mettais sur un certain chapitre le contraire de ce que je pensais. — J'ai dû l'envoyer gouverner la France. — Si la France n'en va pas mieux, — les Guépes n'en iront pas plus mal. — ALB. KARR.

Les prisons de la France sous le gouvernement républicain.

(Suite. Voir notre numéro 139.)

Est-ce dans la joie que cause à l'homme la société de ses semblables, — est-ce dans le bonheur de passer sa vie au milieu de sept ou huit cents hommes, — que l'homme se sent à l'aise? N'est-il pas évident que, pour se sentir heureux, conséquemment corrigé, cette aggrégation est précisément le plus dur supplice de l'emprisonnement, tandis que pour le fanfaron endurci, pour le criminel sans pitié, la réunion est un adoucissement, un plaisir même, une occasion de vanité? Ce qui le prouve, c'est que le détenu qui se livre à de telles divagations, quand il le peut, le répète, à cachet de rougeur dans une cellule particulière, où il évite la communauté, tandis que la plus dure punition que vous puissiez infliger au criminel endurci, c'est au contraire de l'isoler, de le soustraire à la vie commune, de l'enlever au préau, théâtre ordinaire de ses fanfaroneries.

Si donc, dans la peine de l'emprisonnement, c'est l'intimidation qui vous importe le plus, soyez assuré que le système de séparation peut seul vous fournir un moyen d'intimidation réel et moral; car la cellule, ceci est bien prouvé, épouvante autant l'homme pervers qu'elle rassure le coupable qui veut s'amender; le silence et la société exclusive des honnêtes gens répugnent aux natures basses et perdues; le recueillement, au contraire, est bon, et les consolations sont données au prisonnier repentant. L'emprisonnement en commun renverse toutes les intentions de la justice; il torture le détenu accessible encore aux bons sentiments et plaît à l'homme pervers dont l'unique joie est de montrer en de communiquer sa perversité. L'encellulement seul peut rétablir les degrés de l'échelle pénale. Il ménage la dignité humaine, il conserve précieusement les bons germes qui peuvent renfermer, malgré ses fautes, un cœur coupable; il punit le criminel en le mettant continuellement en face de son crime. Quant à ces misérables vagabonds, sans foi, sans profession, habitués de nos prisons, ces légers que vous voyez causer le code de la main le degré du délit qu'ils vont commettre et le mesurer d'avance à la durée de la peine, soyez certain que ces hommes, qui, trouvant confort au séjour des prisons, se font un jeu de la pendule, et regardent à deux doigts de leur nez, au lieu d'un auditoire de leur genre, ils auront en perspective un bagne, des outils et les entrées d'un atelier. Quiconque connaît les prisons sait qu'une détention de dix années dans une cellule intimidante est plus pénible que les travaux forcés à perpétuité.

Si nous examinons toujours la question au point de vue du condamné il est temps d'aborder une objection que l'on croit très grave, et qui est au fond fort peu sérieuse. On a reproché, on reproche encore au système cellulaire d'avoir le triste effet de déranger la raison des prisonniers; on a dit que l'aliénation mentale était le résultat fréquent de l'emprisonnement séparé. Ces reproches, qui font peser encore une accusation d'inhumanité sur les partisans du nouveau système, ont été mille fois repoussés. Les hommes les plus compétents ont prouvé d'une façon incontestable, irréfutable, que pas un fait n'autorisait à dire pareille chose, que toutes les observations démontraient le contraire, jamais question n'a été mieux étudiée, mieux éclaircie, plus irrévocablement résolue. Chose étrange, tout a été inutile; la voix publique répète que la cellule produit la folie, et l'on peut dire que l'opposition à la réforme s'est réfugiée tout entière aujourd'hui dans cet argument sans valeur, que rien n'explique, que rien n'autorise, que la science réfute, que l'expérience repousse absolument. Consultons d'abord la statistique; elle nous apprend une chose consolante pour l'humanité: c'est que les aliénations mentales sont infiniment plus communes dans les prisons que dans la vie libre, d'où l'on peut conclure non pas, comme on l'a fait, que tous les criminels sont des fous, mais que des dérangements d'esprit sont cause de beaucoup de fautes. Bien que la folie, ainsi que l'on l'a observé, ne puisse pas se recenser aussi exactement que les portes et fenêtres, on a calculé que les aliénations mentales, qui sont, dans la vie libre, de 2 sur 1,000, sont, dans les maisons centrales, de 13 sur 1,000 pour les hommes, de 36 sur 1,000 pour les femmes. Il ne faut donc pas juger la population des prisons sur des données ordinaires, sous peine de tomber dans une grave erreur.

Si l'on admet cette base, si, comme le bon sens l'ordonne, on observe les détenus comme détenus, sans les comparer à la population honnête et libre dont la condition est différente, est constaté, par conséquent, que les aliénations mentales sont moins fréquentes dans les pénitenciers cellulaires que dans les prisons en commun. Comment pourrait-il en être autrement? Est-ce qu'on ne laisse pas au détenu en cellule un beaucoup plus grand liberté d'esprit? Est-ce qu'un homme qui travaille paisiblement dans sa chambre, causant à ses heures, n'a pas son libre arbitre moral et la pleine jouissance de ses facultés mentales? Et ne devinez-vous pas, au contraire, que c'est une contrainte cruelle, contre nature, que celle que l'on inflige au détenu dans les maisons centrales en le condamnant au silence après l'avoir réuni à ses camarades? A quelle tentation plus vive un homme peut-il être soumis? Cette tentation, vous la présentez sans cesse au détenu, et, s'il succombe, vous le punissez; n'est-ce pas là le supplice de Tantale? Croyez-vous que cette contrainte continuelle soit sans effet sur le cerveau? Au reste, nous pouvons raisonner autrement que sur des hypothèses, les faits ne manquent pas à l'observation.

A Genève, les deux systèmes sont en présence. On sait que les aliénations mentales ne sont nulles part aussi communes que dans certains captifs de la Suisse; voici ce que dit le chapelain des deux établissements: « Dans le pénitencier d'après le système d'Auburn (emprisonnement en commun pendant le jour), les punitions sont si continuelles, qu'elles pèsent lourdement sur l'administration; dans celui qui admet la séparation individuelle, elles sont fort rares. »

(La fin à demain.)

THEATRE ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Jeudi, 22 Juin 1848. (Représentation n° 9.)

La première représentation de la reprise de :

Valérie,

comédie en trois actes et en prose, de M. Scribe.

M. GASTON, premier rôle et fort jeune premier, remplira le rôle d'Ernest.

Une femme qui se jette par la fenêtre,

vaudeville en un acte, de M. Scribe et G. de Saint-Victor.

La lettre de change,

opéra-comique en un acte, paroles de M. Planard, musique de Bochs.

On commencera à 7 heures.

ANNONCES.

A LOUER

présentement, plusieurs Chambres convenablement meublées, à l'Hôtel de Paris, chez L. A. ABEL, Korte Houtstraat, à La Haye. (158)

A LOUER

PRÉSENTEMENT ET POUR LE 1er AOUT PROCHAIN.

TROIS DIVERS APPARTEMENTS élégamment meublés et offrant tout le confort désirable, dans une maison située au centre de la ville de La Haye, à la proximité du Buitenhof, du Spuistraat et du Hofstraat. S'adresser à la maison rue dite Hofstraat, lettre K, n° 155. (157)

TENTOONSTELLING

EN VERKOOP VAN BLOEMEN.

Van heden tot en met Zaterdag aanstaande, zal in de Zaal van het Gulden-oranjerie-Bloemgevasen, bestaande uit al wat rijk en schoon kan genoemd worden. Daar er geen Publieke Verkoop kan plaats hebben zijn deselve uit de hand te koop. 's Gravenhage, den 21 Junij 1848. G. de Groot. (160) Bloemist te Utrecht, Hoofverancier.

FONDS PUBLICS, CHANGES ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, 20 JUI. — Les fonds hollandais sont très fermes, avec quelques affaires en intégrales. Les 3% un peu moins recherchés. Les obligations d'Espagne sans animation. — Les fonds Russes et Autrichiens ont été plus en faveur.

PARIS, 19 JUI. — Bourse nulle; aucune affaire. Le 3% a fait 54.50 et 45.75, dernier cours. Comme samedi, le 5% a varié entre 69 et 68.25; il reste à ce dernier cours, en baisse de 25 c. Les actions de la Banque de France n'ont pas varié, 1265; les obligations de la ville sont montées de 35 fr. à 1270; bons de trésor 25 à 23 1/2 de perte; Vieille Montagne 2,200. — A terme, le 3% ferait 45.50 et le 5% à 68.25.

Il n'a circulé aucune nouvelle; on attend le résultat de la discussion engagée aujourd'hui à la chambre sur les projets financiers du ministre des finances. Chemins de fer: L'Orléans est monté de 10 fr., le Rouen de 2.50, le Strasbourg et le Tours à Nantes de 1.25 — Il y a baisse de 5 fr. sur le centre, de 1.25 sur le Bâle, le Bordeaux et le Versailles (R. D.); les autres chemins restent comme samedi.

Fonds étrangers: Le 5% (1840), seul fonds belge coté, est sans changement à 66 3/4; la rente de Naples est montée de 50 c. à 71 et l'emp. romain de 1% à 59 1/4; celui du Piémont n'a pas varié à 950. Il ne s'est rien fait dans les autres fonds.

MADRID, 14 JUI. — 3% 21 9/16 P. (après la bourse 21 3/8 7/16 arg.); 5% 12 1/2 au comptant (après la bourse 12 5/8 A.); dette sans intérêt 5 P. (après la bourse 4 3/4 A.); Coupons S.A.; titres provisoires 3 3/4 P.; banque de St-Ferdinand 79 au compt. 74 P. — Changes: Paris 4 75 A.; Londres, 41.50 A.

FRANCFORT, 19 JUI. — Les fonds n'ont éprouvé aucun changement notable. L'attitude de la bourse a été aujourd'hui très ferme, sans présenter beaucoup d'activité. 2 1/2 % métall., 27 7/8 à 28; chemin du Nord, 321 3/8 à 1/4; dito de Bexbach, 52 1/4; lots de Bade, 22 1/2.

BRUXELLES, 19 JUI. — La bourse a été fort calme, les cours ferment faibles mais restent peu en baisse sur hier. Les actions de la banque, ont obtenu un cours plus élevé au début des affaires, mais elles ferment avec 1% de baisse.

Table of stock market data for Amsterdam on June 20th, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Rotterdam on June 20th, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Paris on June 19th, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Antwerp on June 20th, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Brussels on June 19th, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Frankfurt on June 19th, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Berlin on June 19th, listing various securities and their prices.

Table of stock market data for Vienna on June 17th, listing various securities and their prices.

Table of exchange rates for Amsterdam on June 20th, listing rates for various locations.

Table of exchange rates for Brussels on June 19th, listing rates for various locations.

Table of exchange rates for Antwerp on June 20th, listing rates for various locations.

Table of exchange rates for Berlin on June 19th, listing rates for various locations.

Table of exchange rates for Vienna on June 17th, listing rates for various locations.

Table of exchange rates for Frankfurt on June 19th, listing rates for various locations.

PAR TELEGRAPHE

Bourse d'Amsterdam.

CE JOUR D'HUI 21 JUI. Cours de clôture à 5 heures. AVIS: Le Service du Télégraphe électro-magnétique est interrompu par suite de réparations. La Rédaction regrette d'être obligée de suspendre momentanément la publication de ses dépêches. A LA HAYE chez C. van der Meer, Sm.